

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 AVRIL 2018 A 20 HEURES

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSES Marie-Pierre, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, MICHELIN Jean-Marie, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : FERRAND Jean-Baptiste (pouvoir à ROBERT Berty), LAGNEAU Pierre, LANOIR Frédéric (pouvoir à BIANCONE Gilles), PAULIN Magali, RAYMOND Patrice (pouvoir à MICHELIN Jean-Marie).

Départ à 20h30 de HAGELSTEIN Gaëlle (pouvoir à CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange).

Le secrétaire de séance est ROBERT Berty

### Approbation du compte-rendu du 16 février 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'ajout de quatre délibérations à l'ordre du jour.

#### 1- Vote compte administratif 2017

##### Extrait DELIBERATION 2018-05

Report 2016 :	172 983.20	
Dépenses de fonctionnement :	258 939.64	
Recettes de fonctionnement :	256 404.17	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (excédent)</b>		<b>170 447.73</b>

Report 2016 :	- 41 472.99	
Dépenses d'investissement :	579 409.22	
Recettes d'investissement :	796 679.11	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT (excédent)</b>		<b>175 796.90</b>

Reste à réaliser dépenses : 134 980.00

Reste à réaliser recettes : 102 128.00

Affectation des résultats :

- 001 : Excédent d'investissement : 175 796.90 €

- 002 : Excédent de fonctionnement : 170 447.73 €

Le maire, Jean-Marie MICHELIN note l'impact des baisses de dotations de l'État sur le budget communal. La commune a dû faire avec 18.000 euros de moins que ce qui avait été budgété.

Voté à l'unanimité

#### 2- Approbation du compte de gestion 2017

##### DELIBERATION 2018-06

Le compte de gestion 2017 transmis par le trésorier d'Is-sur-Tille, en tout point identique au compte administratif est approuvé à l'unanimité.

#### 3- Taux des taxes locales 2018

##### DELIBERATION 2018-07

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'appliquer une augmentation de 2,00 % sur les taux de fiscalité directe locale pour l'année, par 9 voix pour et 3 voix contre.

2018, soit :

Taxe d'habitation : 15.02 %

Taxe foncière (bâti) : 12.81 %

Taxe foncière (non bâti) : 38.45 %

#### **4- Indemnités des élus**

Extrait DELIBERATION 2018-08

Le maire et les adjoints proposent au conseil municipal de réduire leur indemnité, du taux de 31 % à celui de 17 % pour le maire, et de 4,12 % à 2,06 % pour les adjoints. L'indemnité du maire passerait ainsi de 1200 euros bruts mensuels à 600 euros bruts mensuels, et celle des adjoints de 150 euros bruts mensuels à 75 euros bruts mensuels, ceci à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Le maire, Jean-Marie MICHELIN, justifie cette modification par un effort à faire en période de budget contraint.

Le conseil municipal :

Fixe les indemnités aux taux suivants :

- 15.5 % de l'indice brut terminal pour le maire
- 2,06 % de l'Indice brut terminal pour chaque adjoint

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018

Dit que les indemnités seront versées à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018  
par un vote de 11 voix pour et une contre.

#### **5- Vote du budget primitif 2018**

Extrait DELIBERATION 2018-09

##### **FONCTIONNEMENT**

- Dépenses de fonctionnement : 274 649.05 euros
- Recettes de fonctionnement : 447 341 73 euros

##### **FONCTIONNEMENT**

- Dépenses d'investissement : 312 153.02 € euros  
dont restes à réaliser : 134 980.00 €
- Recettes d'investissement : 463 348.85 € euros  
dont restes à réaliser : 102 128.00 €

Vote par 11 voix pour et une abstention.

#### **6- Prix des concessions au cimetière de Chaignay**

Extrait DELIBERATION 2018-10

Le maire explique qu'il y a lieu de relever le tarif des concessions ;

Le conseil municipal fixe comme suit, à compter du 9 avril 2018 les tarifs des concessions funéraires et des cavurnes,

Concession 30 ans (2 m<sup>2</sup>) : 200,00€

Concession 50 ans (2 m<sup>2</sup>) : 300,00€

Mini caveau 30 ans : 300,00€

Cette augmentation s'explique en partie par les frais de relevage des tombes trentenaires arrivant à échéances et restants entièrement à la charge de la commune car une tombe ne peut-être concédée seulement si la parcelle est dépourvue de tout corps et d'ossement.

Adopté à l'unanimité.

#### **7- Etude relative à l'impact pluriannuel d'une opération d'investissement**

Extrait DELIBERATION 2018-11

Monsieur le Maire explique que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, à son article 107, a introduit l'obligation de présentation, par les collectivités locales, d'une étude relative à l'impact pluriannuel d'une opération exceptionnelle d'investissement sur les dépenses de fonctionnement.

Le présent rapport (consultable en mairie) a pour objet de présenter les incidences pluriannuelles sur les dépenses de fonctionnement du budget communal de l'opération de réhabilitation de trois logements situés Rue du Presbytère.

Par voie de conséquence, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la commune de Chaignay s'attachera au maintien d'une épargne brute structurelle suffisante au sein de son budget pour maintenir des ratios de solvabilité satisfaisants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

prend acte de la présentation de la présente étude d'impact (consultable en mairie).

#### **8- Demande d'aide au Conseil Départemental au titre du programme « Edifices culturels communaux non protégés**

Extrait DELIBERATION 2018-12

Le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental pour les projets : réhabilitation du chauffage de l'église, réfection de la porte de l'église.

#### **9- Demande d'aide au Conseil Départemental au titre du programme Village Côte-d'Or**

Extrait DELIBERATION 2018-13

Le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental pour le projet : aménagement de la cour de la salle polyvalente avec accessibilité PMR.

#### **10- Convention de prêt de la Médiathèque Côte-d'Or**

Extrait DELIBERATION 2018-14

La Médiathèque Côte-d'Or met à la disposition de la bibliothèque municipale, l'exposition « La Chanson Française », du 26/06/2018 au 04/10/2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de prêt d'exposition et de documents.

#### **11- Questions diverses**

Les conseillers présents évoquent une question relative à la sécurité routière concernant l'intersection à la sortie de la commune entre la route Is-sur-Tille – Epagny et la route Chaignay – Marsannay-le-Bois. Des accidents ont lieu régulièrement à cet endroit. L'idée de faire installer des stop au niveau de l'intersection, mais sur la route Is-sur-Tille – Epagny est évoquée mais cette route relève du conseil départemental.

Le conseil municipal a été interpellé, il y a plusieurs mois sur un mur de soutènement, situé sur le domaine communal, mais qui est ancien et qui pourrait présenter un risque d'écroulement sur le terrain voisin de M. Chevalier, rue Neuve, qui en a fait la demande après l'acquisition de son terrain. Après en avoir débattu, les conseillers municipaux, par 7 voix pour, 4 abstentions et une voix contre, adoptent la décision d'effectuer les travaux nécessaires, qui s'élèvent à 11 220.60 € TTC.

Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE demande si, cette année encore, la tradition des « mai » sera maintenue. Gilles BIANCONE propose de recevoir les jeunes du village avant, afin de faire en sorte que cette tradition ne soit pas ternie par des excès.

Frédéric LANOIR (excusé, pouvoir à Gilles Biancone) avait attiré l'attention du conseil municipal sur la présence d'un important trou dans la chaussée, rue du Chêne. La société Eiffage doit venir le combler prochainement.

Frédéric LANOIR avait également attiré l'attention du conseil municipal sur le fait qu'il avait été interpellé par une habitante concernant l'attribution des nouveaux logements du presbytère. Le conseil rappelle que les logements sont attribués par une agence immobilière, et elle seule, après étude des dossiers des candidats.

Séance du conseil levée à 0 h15 .